

nouvelle qui vient de m'être transmise et qui devrait normalement être communiquée par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) qui est absent actuellement. A titre de secrétaire d'État, je voudrais annoncer la nouvelle en citant le titre d'un film: «The Russians are coming.» All games but the first will be played on schedule.

[Traduction]

Une voix: Si vous restez au pouvoir, les Russes viendront.

RADIO-CANADA

L'EMPRISE DES SÉPARATISTES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu les réponses très franches et claires que le secrétaire d'État a données hier à mes questions, je lui demanderais s'il a l'intention de vérifier s'il est vrai que M. Alphonse Ouimet aurait informé l'ancien premier ministre que Radio-Canada était sous l'emprise de séparatistes et que la direction de la Société n'y pouvait rien? Le secrétaire d'État a-t-il l'intention de vérifier cette allégation?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je puis dire maintenant au chef de l'opposition que j'ai lu le chapitre qui concerne toute l'histoire de Radio-Canada, mais que je n'ai pas personnellement pris de décision sur une enquête à faire ou à ne pas faire au sujet de cette allégation en particulier.

[Traduction]

LE NORD CANADIEN

LES DROITS DES DÉTENTEURS DE BAUX DANS LES PARCS NATIONAUX—LE JUGEMENT EN APPEL

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vu que la Cour de l'Échiquier a réaffirmé la légalité des baux accordés dans les parcs nationaux de l'Ouest du Canada, quelle mesure le ministre songe-t-il prendre pour rendre les récents décrets administratifs conformes à cette décision?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il s'agit de la décision du tribunal de première instance, le gouvernement a décidé d'interjeter appel afin de faire confirmer ou infirmer la décision.

[L'hon. M. Pelletier.]

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Comme question supplémentaire, je demanderais au ministre s'il peut donner à la Chambre l'assurance que les droits civils des détenteurs de baux dans les parcs de l'Ouest, dont les baux ont été modifiés par la force et d'autres moyens avant que la Cour de l'Échiquier ne rende sa décision, seront rétablis comme ils étaient avant la décision?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le gouvernement prendra une décision relative à tous les aspects du problème quand la Cour d'appel se sera prononcée.

[Traduction]

LES MÉDICAMENTS

L'INTERDICTION DE LA VENTE DES MÉDICAMENTS D'ORDONNANCE COMPOSÉS

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, hier j'ai adressé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui m'a promis une réponse pour aujourd'hui. Je vois que le ministre n'est pas à la Chambre, et je me demande s'il a chargé quelqu'un d'autre de répondre à la question importante que je lui ai posée au sujet de certains médicaments mis en vente sur le marché canadien?

M. l'Orateur: Le député de Fundy-Royal a la parole.

M. Saltsman: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'exige une réponse. J'ai posé une question importante et l'on m'a promis d'y répondre. Le ministre n'est pas sensé être à la Chambre demain. Par conséquent, je ne puis espérer de réponse avant la semaine prochaine. Je pense que le gouvernement aurait pu faire preuve de courtoisie en s'arrangeant pour qu'un autre ministre réponde au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Il est possible, monsieur l'Orateur, que l'on m'ait transmis la réponse à cette question. Malheureusement, comme je n'agissais pas, hier, au nom de l'honorable ministre, je ne sais pas de quelle question parle l'honorable député. Peut-être m'a-t-on remis la réponse, mais j'ignore de quelle question il s'agit.

[Traduction]

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je répète la question avec plaisir. Il s'agissait de la décision de l'Administration des aliments et drogues des États-Unis de suspendre la vente